
NOTES DE SEANCE DE L'ATELIER ARTISTIQUE ET CULTUREL
Groupe Cherpines
17 mars 2011

Responsable de l'atelier

ARNOLD Geneviève, Conseillère administrative de Plan-les-Ouates

Rédactrice

DI GIROLAMO Karine

Présents

Bortscher Catherine, Mix Dance

Féret Johane, Une fois un Cirque

Fernandez-V. Miguel, Théâtre en cavale

Girard Sarah, photographe

Guinand Maitre Geneviève, Conseillère municipale de Plan-les-Ouates

Janin Timothé, Plein-les-Watts

Joliat Françoise, Conseillère administrative de Confignon

Roschi Yan, Union des espaces culturels autogérés (UECA)

Seydoux Laurent, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates

Volet Gaëlle, Conservatoire populaire de danse et théâtre (CPDT)

Ordre du jour

- 1. Point de situation**
 - 2. Validation du document de synthèse**
 - 3. Charte**
 - 4. Suite du projet**
 - 5. Divers**
-

Mme Arnold souhaite la bienvenue à tous les présents et ouvre la séance à 18 heures.

1. Point de situation

Suite à la teneur de certains courriers électroniques, **Mme Arnold** invite les auteurs intéressés à faire part de leurs remarques de manière plus modérée et à s'adresser aux personnes directement concernées par le biais du secrétariat, et non à l'ensemble du groupe de travail.

Par ailleurs, elle réitère sa demande, s'agissant du site Internet, afin que ce dernier permette un accès plus aisé aux différents documents. Il est pris note de cette remarque.

2. Validation du document de synthèse

a) Tableau de synthèse des projets culturels et artistiques

Mme Arnold fait part d'une précision concernant le théâtre Marathon (cette modification sera ajoutée dans la colonne « Spécificités ») :

« Espace de création et de répétition - courte et longue durée, échanges de compétences, collaboration interdisciplinaire et coproductions. Elaborations d'interventions multiformes (artistiques, entreprises, sociales) ».

Mme Bortscher informe que Mme Maklouf souhaite s'associer au projet Mixdance. Cette dernière aimerait pouvoir disposer d'une salle de danse durant quelques heures mais non pas d'un lieu spécifique.

Mme Girard propose que, s'il y a lieu, les demandes individuelles pour un même équipement culturel (ex. résidence d'artistes) apparaissent sur la ligne de chaque porteur de projet intéressé. Une présentation de ce type permettrait d'appuyer la nécessité de répondre à ce besoin. **Mme Arnold** prend note de cette remarque et souligne l'importance de présenter chaque demande de manière individuelle.

Mme Volet demande que soit fait mention d'une salle d'audition à partager.

Mme Arnold invite les membres à transmettre d'éventuels compléments ou remarques d'ici au **31 mars prochain**.

b) Document de travail du groupe thématique sport-culture-loisirs

Mme Joliat présente le document thématique sur lequel travaille le groupe se réunissant au niveau du Canton. Le mandataire organise sur cette base les différents éléments à envisager dans le futur équipement culturel du quartier.

M. Seydoux indique que les mandataires ont élaboré une proposition d'aménagement sur la base de plusieurs documents ainsi que sur les éléments ayant fait l'objet des réflexions au sein du groupe des Cherpines. En sont ressorties différentes formes d'implantations afin de doter le quartier d'une certaine centralité. Le périmètre dévolu à la culture représente 11'000 m². Les propositions d'aménagement sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- *passage du tram à l'intérieur du quartier*
- *cirque situé à la fin de la diagonale* : cette proposition n'a pas reçu un accueil favorable au sein du groupe en raison de sa position décentralisée
- *implantation des espaces dédiés à la musique au sein de bâtiments non habités*

Par ailleurs, il a été demandé que la diagonale permette de faire le lien entre les deux écoles en y intégrant différents types d'activités. A ce titre, **M. Seydoux** relève l'existence d'un périmètre d'échange. **Mme Joliat** ajoute que les rez-de-chaussées seront mis en location et ont vocation à accueillir des activités culturelles rentables. Par ailleurs, elle souligne l'importance de prévoir des locaux pour les activités liées à l'organisation de la partie sociale du projet.

S'agissant de la musique, **M. Seydoux** rappelle que la commune de Confignon avait projeté d'intégrer les activités nocturnes au sein de la zone industrielle. Cette idée, pour l'heure, a été quelque peu abandonnée. En effet, un tel emplacement risquerait d'exclure le *pôle musique*. A ce titre, **Mme Guinand Maitre** fait remarquer que la musique n'implique pas forcément de nuisance. **Mme Volet** relève l'intérêt d'aménager le périmètre en fonction des activités susceptibles de gêner les habitants. Par ailleurs, s'agissant d'enseignements dispensés pour de jeunes enfants, une position plus centrale serait à privilégier afin d'éviter que ceux-ci n'aient à emprunter la transversale. Par ailleurs, elle fait mention des restrictions importantes dont souffrent les activités extra scolaires en matière d'accès aux locaux partagés. **Mme Arnold** indique que cette problématique trouve des solutions grâce à des accès et des occupations différenciés.

M. Seydoux indique qu'il est possible de libérer de l'espace pour le *pôle musique* et les commerces. **Mme Guinand Maitre** fait part de son inquiétude dans la perspective où cette proposition aurait pour conséquence de construire les logements de manière plus compact. **M. Seydoux** indique que cet aspect ne sera pas remis en cause.

M. Janin met l'accent sur l'importance d'assurer en premier lieu l'organisation à l'entrée et la sortie de la salle de concerts car cette dernière ne présente pas de problème de nuisance en tant que tel. Il convient également d'envisager une esplanade face à l'entrée de la salle afin que le public attende l'ouverture des portes dans de bonnes conditions.

M. Roschi considère l'arrivée du tram dans le quartier comme un facteur favorisant la mobilité des habitants en provenance d'autres quartiers aussi bien qu'il encourage à assister à différents types de manifestations. **M. Seydoux** relève tout l'intérêt de concrétiser cette ligne de tram qui permettra de desservir les activités aussi bien diurnes que nocturnes.

Notant que le document thématique présente les arts plastiques dans la rubrique « Divers », **Mme Girard** demande que ces derniers figurent dans une rubrique spécifique. Par ailleurs, il conviendrait de faire mention de la nécessité d'espaces publics. **Mme Joliat** indique que cet aspect apparaît clairement dans le cahier des charges.

Au vu du plan de distribution des aménagements, **Mme Guinand Maitre** s'étonne que l'Aire n'ait pas été mieux préservée. Elle demande que cet aspect soit retravaillé. **Mme Joliat** rejoint cet avis et répond que les mandataires de la renaturation de la Plaine de l'Aire et ceux du Plan Directeur de Quartier travaillent pour en améliorer les accès.

Mme Joliat précise que les projets dits d'envergure font l'objet d'une réflexion au niveau cantonal. Il existe certes des possibilités aux Cherpines. Néanmoins, certains de ces projets pourraient tout aussi bien être concrétisés ailleurs dans le Canton. Parallèlement à cela, les mandataires sont attentifs au fait que l'espace à disposition doit permettre de concrétiser des synergies.

M. Roschi demande si le site présente des degrés de difficulté différenciés en matière de construction. **M. Seydoux** répond que des études ont été demandées afin de déterminer la capacité du sol à porter des gabarits d'un poids important, notamment les immeubles destinés aux logements. La possibilité de construire des immeubles de plusieurs étages existe mais au vu de la densité proposée des modifications devront peut-être intervenir si le sol n'est pas

suffisamment auto-portant. La nature du terrain déterminera la nécessité d'éventuels coûts supplémentaires.

A titre d'information, **M. Seydoux** présente les chiffres suivant en matière de densité :

- 110 envisagée aux Cherpines
- 117 en ville de Genève
- 86 à Carouge
- 76 à Vevey

Mme Joliat précise qu'à Genève, 1/3 du territoire est en zone constructible dont la moitié destinée à des zones villas.

Mme Féret demande si dans l'éventualité où il s'avérerait impossible de construire des immeubles de 7 étages, l'espace destiné aux activités culturelles serait diminué. **M. Seydoux** répond par la négative car le périmètre dévolu à ces dernières figure dans le projet de loi.

Mme Arnold invite Mme Joliat à présenter les propositions des mandataires lors du prochain Conseil municipal de Confignon. Il en sera fait autant à Plan-les-Ouates lors de la séance de la commission Culture et communication.

3. Charte

Mme Joliat indique qu'au vue de l'avancée du projet, la Charte devra permettre aux futurs utilisateurs de s'engager eu égard au contenu du texte.

Mme Arnold propose de retravailler la Charte suite à la séance du groupe thématique qui se tiendra le lendemain. Elle demande que la dernière version du document soit envoyée à l'ensemble du groupe afin que les membres puissent y apporter leurs remarques d'ici au **31 mars prochain**.

Mme Guinand Maitre demande quel est le statut de la Charte. A ce titre, **Mme Girard** fait part de sa préférence quant à l'élaboration d'un plan culturel communal plutôt que d'une charte. Notant que le document fait mention de l'implication des acteurs associatifs, elle demande si le texte vise également des acteurs individuels. **M. Roschi** répond par la positive et propose d'inscrire la participation de tous les porteurs de projets. En effet, la Charte constitue un texte d'adhésion. Il apparaît donc important de trouver un consensus. Et, de relever l'enjeu de la participation telle qu'elle existe pour le projet des Cherpines qui a tout le potentiel de devenir un modèle en matière de processus participatif.

Mme Guinand Maitre demande s'il existe une Charte au niveau des acteurs sportifs du projet. Elle invite à travailler sur un document équivalent. **M. Seydoux répond par la négative** et explique que la charte doit promouvoir des valeurs communes applicables également au sport. **Mme Arnold** ajoute qu'afin d'éviter de travailler sur deux documents en parallèle, il convient de privilégier le système d'adhésion. Les aspects spécifiques à la culture ou au sport feront l'objet d'une réflexion ciblée.

4. Suite du projet

Mme Arnold fait part des points suivants :

- mise à jour du tableau de synthèse des projets culturels et artistiques
- mise à jour de la Charte
- amélioration de l'accès au documents sur le site Internet des Cherpines

5. Divers

a) Séance du groupe de travail

La prochaine séance plénière du Groupe de travail des Cherpines aura lieu le

mercredi 20 avril 2011 à 18 heures.

b) Questions relatives à l'avancée du projet

Plan directeur de Quartier : la validation par le Conseiller d'Etat, la commune de Confignon et la commune de Plan-les-Ouates est prévue pour la fin de l'année 2011.

Financement : une étude a été réalisée et sera mise à jour en fonction du PDQ. A ce titre, **M. Seydoux** rappelle que le financement du projet ne constitue en rien un obstacle à sa réalisation à condition que le partenariat public-privé soit effectué correctement.

Mme Joliat se dit quelque peu mitigée quant au financement de la partie culturelle car la maîtrise des terrains est indispensable. **M. Seydoux** souligne l'intérêt qu'a suscité le projet.

c) Projet pour le Cirque

Mme Joliat confirme son rendez-vous du 14 avril prochain avec M. Beer. Cette rencontre a pour objectif d'obtenir la reconnaissance des arts du Cirque à Genève et de leur enseignement.

Mme Arnold clôt la séance à 19.30 heures.